

Table de concordance GRI

BIC publie des informations conformément aux normes GRI (Global Reporting Initiative). La Global Reporting Initiative est un organisme international à l'origine de normes de publication d'informations sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques.



NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
100 Normes universelles			
GRI 2 : Informations générales	2-1 Détails sur l'organisation	a, b et c. 7.1 Informations sur la Société d. 6. Etats financiers - Note 28	
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	3.1.1.1.1 Base générale pour la préparation de l'État de durabilité (BP-1)	
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	a. Reporting annuel b. Année fiscale allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 c. Page 1 d. 7.5 Relations avec les investisseurs	
	2-4 Reformulations d'informations	3.1.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)	
	2-5 Assurance externe	3.1.12 Rapport de certification sur l'État de durabilité	
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	3.1.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)	
	2-7 Employés	• 3.1.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1) • 3.1.7.1.3 Caractéristiques des employés de l'entreprise (S1-6)	
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas employés	3.1.7.1.4 Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise (S1-7)	
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	• 3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1) • 3.1.10.2.1 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)	
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	4. Gouvernemenent d'entreprise	
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.1.4.1 Des relations organisées entre Conseil d'Administration et Direction Générale 4.1.2.8 Déclarations des Administrateurs visées à l'annexe 1 du Règlement européen délégué n° 2019/980	
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	• 3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1) • 3.1.1.2.2 Informations transmises aux organes d'Administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) • 3.1.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) • 3.1.10.2.1 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)	
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	• 3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1) • 3.1.1.2.2 Informations transmises aux organes d'Administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) • 3.1.10.2.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)	
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	• 3.1.1.2.5 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5) • 3.1.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)	
	2-15 Conflits d'intérêts	4.1.2.5 Indépendance des Administrateurs 4.1.2.8 Déclarations des Administrateurs visées à l'annexe 1 du Règlement européen délégué n° 2019/980	
	2-16 Communication des préoccupations majeures	• 3.1.1.2.2 Informations transmises aux organes d'Administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) • 3.1.10.2.2 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1) • 3.1.10.2.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)	
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1)	
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2 Rémunération des Mandataires Sociaux	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
GRI 2 : Informations générales	2-19 Politiques de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.1.2.3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3) 3.1.7.3.2 Rémunération totale 4.2 Rémunération des Mandataires Sociaux 	
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.1.2.3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3) 3.1.7.3.2 Rémunération totale 4.2 Rémunération des Mandataires Sociaux 	
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	3.1.7.3.4 Indicateurs et cibles	
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	3.1.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)	
	2-23 Engagements politiques	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.1.2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4) 3.1.7.2.1 Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion - Politique (S1-1) 3.1.7.3.1 Santé et sécurité - Politique (S1-1) 3.1.7.4.1 Autres droits liés au travail - Politique (S1-1) 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) 3.1.9.2.1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1) 3.1.10.2.2 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1) 	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel
	2-24 Intégration des engagements politiques	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.1.2.2 Informations transmises aux organes d'Administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) 3.1.7.2.1 Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion - Actions (S1-4) 3.1.7.3.1 Santé et sécurité - Actions (S1-4) 3.1.7.4.1 Autres droits liés au travail - Policy (S1-1) 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 3.1.9.2.1 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur et risques et opportunités associés (S2 4) 3.1.10.2.2 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1) 3.1.10.2.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3) 	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.3.3.2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2) 3.1.3.3.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) 3.1.4.1.2 Politiques en matière de pollution (E2-1) 3.1.4.1.3 Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2) 3.1.5.1.2 Politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-1) 3.1.5.1.3 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines (E3-2) 3.1.6.1.2 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1) 3.1.6.1.3 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2) 3.1.7.2.1 Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion 3.1.7.2.2 Renforcement des compétences et égalité des chances 3.1.7.3.1 Santé et sécurité 3.1.7.3.2 Rémunération totale 3.1.7.5.3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3) 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) 3.1.8.2.3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3) 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 3.1.9.2.1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1) 3.1.9.2.3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3) 3.1.9.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et risques et opportunités associés (S4-4) 	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
GRI 2 : Informations générales	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.5.3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3) • 3.1.8.2.3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3) • 3.1.9.2.3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3) • 3.1.10.2.2 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1) • 3.1.10.2.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3) 	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.4.2 Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits humains (S1-17) • 3.1.10.3.1 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4) 	
	2-28 Adhésions à des associations	3.1.10.3.2 Influence politique et activités de lobbying (G1-5)	
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) • 3.1.7.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 SBM-2) • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.9.2.2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2) 	Informations relatives aux communautés affectées non publiées car le sujet n'est pas matériel
	2-30 Négociations collectives	3.1.7.5.2 Négociation collective et dialogue social (S1-8)	
GRI 3 : Thèmes pertinents	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) • 3.1.3.3.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.4.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.5.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.6.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.10.2.1 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1) 	
	3-2 Liste des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.3.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.4.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.5.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.6.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.7.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.8.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.9.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.10.2.1 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1) 	
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Se référer aux lignes dédiées par norme thématique ci-dessous</i>	
200 Normes économiques			
GRI 201 : Performance économique	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	6. Etats financiers	Paiements aux fournisseurs de capitaux, paiements aux gouvernements par pays, investissements dans la communauté*

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
GRI 201 : Performance économique	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.3.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) 3.1.3.3.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) 	
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	3.1.7.3.4 Indicateurs et cibles - Protection sociale 6. Etats financiers - Note 18 - Retraites et autres avantages du personnel	
	201-4 Aide financière publique	Non applicable	
GRI 202 : Présence sur le marché	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Non publié	
	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Non publié	
GRI 203 : Impacts économiques indirects	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Non publié	
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Non publié	
GRI 204 : Pratiques d'achats	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.10.2.1 Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1) 3.1.10.2.3 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) 	
	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Non publié	
GRI 205 : Lutte contre la corruption	3-3 Thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.10.2.2 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1) 3.1.10.2.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3) 	
	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Non publié	
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.1.10.2.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)	
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	3.1.10.3.1 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)	
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Pas d'action en justice en 2024	
GRI 207 : Fiscalité	207-1 Approche de la politique fiscale	Non publié	
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Non publié	
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	Non publié	
	207-4 Reporting pays par pays	Non publié	
300 Normes environnementales			
GRI 301 : Matières	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.6.1.2 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1) 3.1.6.1.3 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2) 3.1.6.2.1 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3) 	
	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	3.1.6.2.2 Flux de ressources entrantes (E5-4)	Poids des produits et matériaux utilisés non publiés, l'information étant considérée comme confidentielle
	301-2 Matières recyclées utilisées	3.1.6.2.2 Flux de ressources entrantes (E5-4)	
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Non publié	
GRI 302 : Énergie	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.3.3.2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2) 3.1.3.3.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) 3.1.3.4.1 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4) 	
	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.1.3.4.2 Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
GRI 302 : Énergie	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	<i>Non publié</i>	
	302-3 Intensité énergétique	3.1.3.4.2 Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	3.1.3.4.2 Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	
	302-5 Réduction des besoins énergétique des produits et des services	<i>Non publié</i>	
GRI 303 : Eau et effluents	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.4.1.2 Politiques en matière de pollution (E2-1) • 3.1.4.1.3 Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2) • 3.1.4.2.1 Cibles en matière de pollution (E2-3) • 3.1.5.1.2 Politiques en matière de ressources hydriques et marines (E3-1) • 3.1.5.1.3 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines (E3-2) • 3.1.5.2.1 Cibles en matière de ressources hydriques et marines (E3-3) 	
	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.5.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.5.1.3 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines (E3-2) 	
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	3.1.4.2.1 Cibles en matière de pollution (E2-3)	
	303-3 Prélèvement d'eau	3.1.5.2.2 Consommation d'eau (E3-4)	
	303-4 Rejet d'eau	<i>Non publié</i>	
	303-5 Consommation d'eau	3.1.5.2.2 Consommation d'eau (E3-4)	
GRI 304 : Biodiversité	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	304-3 Habitats protégés ou restaurés	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
GRI 305 : Émissions	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.3.3.2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2) • 3.1.3.3.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) • 3.1.3.4.1 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4) • 3.1.4.1.2 Politiques en matière de pollution (E2-1) • 3.1.4.1.3 Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2) • 3.1.4.2.1 Cibles en matière de pollution (E2-3) 	
	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.3.4.1 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4) • 3.1.3.4.3 Émissions de GES (E1-6) 	
	305-2 Émissions directes de GES (Champ d'application 2)	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.3.4.1 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4) • 3.1.3.4.3 Émissions de GES (E1-6) 	
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.3.4.1 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4) • 3.1.3.4.3 Émissions de GES (E1-6) 	
	305-4 Intensité des émissions de GES	<i>Non publié</i>	
	305-5 Réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.3.3.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) • 3.1.3.4.1 Cibles de réduction des émissions de GES (E1-4) • 3.1.3.4.4 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7) 	
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	<i>Non publié</i>	
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
GRI 306 : Déchets	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.6.1.2 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1) • 3.1.6.1.3 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2) • 3.1.6.2.1 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3) 	
	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.6.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1) 	
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.6.1.3 Actions and resources related to resource use and circular economy (E5-2) • 3.1.6.2.3 Flux de ressources sortantes (E5-5) 	
	306-3 Déchets générés	3.1.6.2.3 Flux de ressources sortantes (E5-5)	
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	3.1.6.2.3 Flux de ressources sortantes (E5-5)	
GRI 306 : Effluents et déchets	306-5 Déchets destinés à l'élimination	3.1.6.2.3 Flux de ressources sortantes (E5-5)	
GRI 306 : Effluents et déchets	306-3 Déversements significatifs	3.1.4.2.4 Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés à la pollution	
	3-3 Thèmes pertinents	3.1.10.2.3 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)	
	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.1.10.2.3 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)	
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.3.2.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.4.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.5.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO-1) • 3.1.6.1.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1) 	
	400 Normes sociales		
GRI 401 : Emploi	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.2.1 Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion • 3.1.7.2.2 Renforcement des compétences et égalité des chances • 3.1.7.2.3 Recrutement et fidélisation des talents • 3.1.7.3.1 Santé et sécurité • 3.1.7.3.2 Rémunération totale • 3.1.7.4 Autres droits liés au travail • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) • 3.1.8.3.1 Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels (S2-5) 	
	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.1.7.1.3 Caractéristiques des employés de l'entreprise (S1-6)	Recrutements de nouveaux employés et répartition par tranche d'âge, par sexe et par région non publiés
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	3.1.7.3.4 Indicateurs et cibles	
	401-3 Congé parental	3.1.7.3.4 Indicateurs et cibles	
GRI 402 : Relations employés/direction	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)	
	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	<i>Non publié</i>	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
GRI 403 : Santé et sécurité au travail	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.3.1 Santé et sécurité • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) • 3.1.8.3.1 Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels (S2-5) 	
	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.1.7.3.1 Santé et sécurité	
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	3.1.7.5.3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)	
	403-3 Services de santé au travail	<i>Non publié</i>	
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	<i>Non publié</i>	
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à sécurité au travail	3.1.7.3.1 Santé et sécurité	
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	3.1.7.3.1 Santé et sécurité	
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 	
	403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	3.1.7.3.4 Indicateurs et cibles	
	403-9 Accidents du travail	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.3.1 Santé et sécurité • 3.1.7.3.4 Indicateurs et cibles 	
403-10 Maladies professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.3.1 Santé et sécurité • 3.1.7.3.4 Indicateurs et cibles 		
GRI 404 : Formation et éducation	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.2.2 Renforcement des compétences et égalité des chances • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) 	
	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.1.7.2.4 Indicateurs	
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés	3.1.7.2.2 Renforcement des compétences et égalité des chances	
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	<i>Non publié</i>	
GRI 405 : Diversité et égalité des chances	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.2.1 Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 	
	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.1.2.1 Le rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1) • 3.1.7.1.3 Caractéristiques des employés de l'entreprise (S1-6) • 3.1.7.2.4 Indicateurs 	
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	3.1.7.3.4 Indicateurs et cibles	

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
GRI 406 : Lutte contre la discrimination	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.2.1 Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 	Informations relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux non publiées car le sujet n'est pas matériel
	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	3.1.7.4.2 Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits humains (S1-17)	
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 	
	407-1 Activités et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 	
GRI 408 : Travail des enfants	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.4 Autres droits liés au travail • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 	
	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.4 Autres droits liés au travail • 3.1.8.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) 	
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.5.1 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) 	
	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.7.4 Autres droits liés au travail • 3.1.8.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) 	
GRI 410 : Pratiques de sécurité	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non pertinent</i>	
	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	<i>Non pertinent</i>	
GRI 411 : Droits des peuples autochtones	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
GRI 413 : Communautés locales	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel

NORME GRI	ELEMENTS D'INFORMATION	EMPLACEMENT DANS LE DEU 2024	OMISSION
GRI 413 : Communautés locales	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels réels ou potentiels sur les communautés locales	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.8.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1) • 3.1.8.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2-2) • 3.1.8.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et risques et opportunités associés (S2-4) • 3.1.10.2.3 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) 	
	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	<i>Non publié</i>	
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.1.8.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)	
GRI 415 : Politiques publiques	3-3 Thèmes pertinents	3.1.10.3.2 Influence politique et activités de lobbying (G1-5)	
	415-1 Contributions politiques	3.1.10.3.2 Influence politique et activités de lobbying (G1-5)	
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • 3.1.9.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3) • 3.1.9.2.1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (S4-1) • 3.1.9.2.2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2) • 3.1.9.2.3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3) • 3.1.9.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et risques et opportunités associés (S4-4) 	
	416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	<i>Non publié</i>	
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	• 3.1.9.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et risques et opportunités associés (S4-4)	
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
GRI 418 : Confidentialité des données des clients	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel
	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	<i>Non publié</i>	Informations non publiées car le sujet n'est pas matériel

* Hors rapport de durabilité (RD)